

**ENTREPRISE**

Agence n°: 60063

MR CAMBRESY JEAN PHILIPPE

Agent général exclusif MMA
 N° ORIAS 07010835 www.orias.fr
 10 RUE D'ORGEMONT
 BOITE POSTALE 40222
 60631 CHANTILLY CEDEX
 Tél 0344624030 - Fax 0344624039
 agence.mma.fr/chantilly/
 cabinet.cambresy@mma.fr

FICHE D'INFORMATION DEVIS
L'ASSURANCE MMA PRO-PME
Activités de formation

Numéro de devis : NP0201170006421
 Tarif valable jusqu'au : 02/03/2017

SAS JACK N° JILL
 49 AVENUE JEHAN DE BRIE
 77120 COULOMMIERS

Réf. Ag : 06369 Pt vente : 1 Pr : FP
 N° client : Tél :
 Profession : ENSEIGNEMENT (82)

SAS JACK N° JILL

Vous déclarez :

- Votre activité principale : Cours de langues
- Votre entreprise est une SAS (Société par actions simplifiée), immatriculée le 14/06/2016.
- Votre dernier chiffre d'affaires annuel hors taxes (ou équivalent) est de : 50 000 Euros
- L'effectif global de l'activité économique est de 1
- Vous n'avez pas recours à des personnes travaillant moins de 90 heures par mois.
- Vous n'avez pas recours à des saisonniers ou intérimaires travaillant moins de 3 mois par an.
- Vous avez tout particulièrement pris connaissance du chapitre "Ce qui n'est jamais garanti" des Conditions générales, qui mentionne des exclusions de garanties propres à certaines activités quel que soit le pourcentage de chiffre d'affaires qu'elles représentent.

Numéro de devis : NP0201170006421
Tarif valable jusqu'à : 02/03/2017

VOTRE LIEU D'EXPLOITATION PRINCIPAL

Vous déclarez :

- Votre siret 820926152 00019
- Votre adresse : 49 AVENUE JEHAN DE BRIE 77120 COULOMMIERS
- La superficie développée de l'ensemble des bâtiments ou locaux professionnels situés à cette adresse est de 40 m².
- Vous êtes locataire des bâtiments ou locaux désignés ci-dessus.
- Ce lieu d'exploitation ne se situe pas dans une galerie marchande, un centre ou un passage commercial de plus de 1 500 m².
- Vous assurez les bâtiments pour le compte du propriétaire et vous avez une communauté d'intérêts avec ce dernier (clause n°106 des Conditions générales).
- Vous êtes dispensé de nous communiquer votre bail. En cas de sinistre, nous appliquerons les dispositions prévues par ce dernier au chapitre « Assurances » (assurances pour compte ou renoncations à recours).
- Vos bâtiments sont construits et couverts à plus de 50 % en matériaux durs (selon la définition des matériaux durs figurant au lexique des Conditions générales).



**FICHE D'INFORMATION DEVIS
L'ASSURANCE MMA PRO-PME
Activités de formation**

Numéro de devis : NP0201170006421
Tant valable jusqu'au : 02/03/2017

LES GARANTIES POUR VOTRE ACTIVITE

Votre assurance Responsabilité civile liée à l'activité professionnelle	
Responsabilité civile avant livraison, ou durant l'exécution d'une prestation de service - y compris Dommages immatériels non consécutifs	OUI OUI, pour un montant de 300 000 €
Responsabilité civile après livraison, ou durant l'exécution d'une prestation de service, HORS USA Canada - y compris Dommages immatériels non consécutifs	OUI OUI, pour un montant de 300 000 €
Défense pénale et recours	OUI
Votre assurance Protection financière	
Garantie Pertes d'exploitation après accident et maladie :	NON
VOS OPTIONS	
Extension Bris de machines pour les matériels portables (en tous lieux)	NON
Aménagements extérieurs	NON
Biens professionnels transportés	NON
Assistance et honoraires d'expert	NON
Protection juridique professionnelle	OUI
Extension protection fiscale	NON



**FIGHE D'INFORMATION DEVIS
L'ASSURANCE MMA PRO-PME
Activités de formation**

Numéro de devis : NP0201170006421
Tarif valable jusqu'au : 02/03/2017

LES GARANTIES POUR VOTRE LIEU D'EXPLOITATION PRINCIPAL	
Adresse : 49 AVENUE JEHAN DE BRIE 77120 COULOMMIERS	
Votre assurance Incendie, Dégâts des eaux et autres liquides, Liquides endommagés ou perdus, Tempête Grêle Neige Avalanches, Catastrophes naturelles	
Incendie et risques annexes Dégâts des eaux et autres liquides Liquides endommagés ou perdus Tempête, grêle, neige, avalanche Catastrophes naturelles Responsabilité Civile Immeuble Archives, moules et supports d'information	OUI - pour un montant de 3 660 €/m2 pour les biens immobiliers et leurs agencements, soit 146 400 € au total - pour un montant de 10 000 € pour les biens mobiliers d'exploitation OUI OUI, pour un montant de 6 000 €
Votre assurance Dommages électriques	
Dommages électriques, y compris le matériel informatique fixe	OUI, pour un montant de 20 000 €
Votre assurance Vol, Vandalisme et Bris des glaces	OUI
Vol Vol des valeurs Vandalisme Archives, moules et supports d'information Bris des glaces	OUI, pour un montant de 6 000 € OUI, pour un montant de 3 000 € OUI, pour un montant de 20 000 € OUI, pour un montant de 6 000 € OUI, pour un montant de 6 000 €
Votre assurance Bris de machines	NON
Votre assurance Perte de marchandises sous température régulée	NON
Votre assurance Autres risques sauf	NON
Votre assurance Valeur de rééquipement à neuf	NON
Votre assurance Valeur de rééquipement à neuf Plus	NON



**FICHE D'INFORMATION DEVIS
L'ASSURANCE MMA PRO-PME
Activités de formation**

Numéro de devis : NP0201170006421
Tarif valable jusqu'au : 02/03/2017

VOS FRANCHISES

<ul style="list-style-type: none"> - Franchise générale de votre contrat - Franchise pour la garantie bris des glaces - Franchises spécifiques Responsabilité civile - Franchises spécifiques Dommages aux biens 	<p>200 € 200 € Voir Conventions spéciales Voir Conditions générales</p>
--	---

Pour connaître les définitions, les conditions d'application et le montant détaillé des garanties et des franchises, consultez les Conditions générales 352 m et les Conventions Spéciales n° 161b qui vous ont été remises, notamment les tableaux complets des garanties et des franchises.

Indice de souscription : 931.2

VOS ANTECEDENTS D'ASSURANCE ET AUTRES DECLARATIONS

Vous nous avez déclaré :

- que les contrats de responsabilités et/ou de dommages qui couvraient, précédemment, les risques à assurer, n'ont pas fait l'objet, par l'assureur, d'une résiliation après sinistre ou pour défaut de paiement
- ne pas avoir été déclaré en état de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire au cours des 36 derniers mois
- avoir eu, au cours des 36 derniers mois :
 - 0 sinistre « Responsabilités professionnelles »
 - 0 sinistre « Dégâts des eaux »
 - 0 sinistre « Vol »
 - 0 sinistre « Bris des glaces »

VOTRE COTISATION : 32,05 euros TTC par mois ou 385 euros TTC par an

Frais de souscription complémentaires : 6 €

Si vous choisissez le paiement mensuel par prélèvement bancaire, un échéancier vous précisera les dates et montants des prélèvements qui seront effectués chaque mois.
Pour toute souscription de ce contrat MMA PRO-PME avant le 02/03/2017, profitez de tarifs avantageux sur votre assurance auto MMA (forfaits 15000, 20000, 25000 kilomètres ou forfait illimité) : **jusqu'à 15% de réduction à valoir tous les ans tant que votre assurance auto MMA ainsi que l'assurance MMA PRO-PME resteront en vigueur.** Offre soumise à conditions et non cumulable avec une offre en cours.

MB-0048



Numéro de devis : NP0201170006421
Tarif valable jusqu'au : 02/03/2017

Votre devis a été établi selon vos déclarations. Veuillez nous aviser de toute modification qui surviendrait. Vous reconnaissez avoir été informé des sanctions encourues en cas de **réticence ou de fausse déclaration** faite dans le présent devis (réduction de l'indemnité ou nullité du contrat).

Notre agence relève, comme tout intermédiaire d'assurance, du contrôle exercé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR), notamment aux fins de protection de la clientèle - 61, rue Talbout - 75436 Paris Cedex 09.

En cas de mécontentement, vous pouvez vous adresser à notre Référent Réclamations au sein de notre Agence qui traitera la réclamation ou la transférera vers le Service éventuellement habilité de MMA.

Les données personnelles que vous nous avez communiquées sont nécessaires pour le traitement informatique lié à la gestion de votre devis et peuvent également être utilisées, sauf opposition de votre part, à des fins commerciales.

Elles peuvent également faire l'objet de traitements spécifiques et d'informations aux autorités compétentes dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur notamment relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Elles pourront être utilisées par nos mandataires, nos réassureurs, nos partenaires et organismes professionnels.

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'offre commerciale vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-dessous ou ultérieurement auprès du Service Réclamations Clients MMA.

Vous disposez d'un droit d'opposition, de communication, de rectification et de suppression que vous pouvez exercer par courrier auprès du Service Réclamations Clients MMA 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9.

Je ne souhaite pas recevoir d'offre commerciale.

Les Conditions Générales n° 352 m de L'ASSURANCE MMA PRO-PME et les Conventions Spéciales n° 161b de L'ASSURANCE MMA PRO-PME vous ont été remis le 02/01/2017. Vous en avez pris connaissance avant l'établissement du devis. Si ce devis est concrétisé par un contrat, ce dernier sera annuel et renouvelable par tacite reconduction à chaque échéance anniversaire, avec **possibilité de le résilier à cette date après un an d'assurance, moyennant préavis de 2 mois notifié par lettre recommandée**. Pour souscrire, il suffit de nous retourner à l'Agence ce document signé, en précisant la date d'effet souhaitée. Des Conditions Particulières vous seront adressées sur la base de vos déclarations sous réserve du règlement de votre cotisation.

Fait le 02/01/2017 à CHANTILLY
CEDEX dont un exemplaire remis au
souscripteur au jour de la signature

Date d'effet souhaitée :

Le souscripteur, signature précédée de « bon pour accord »

bon pour accord



Votre contrat prendra effet au plus tôt le lendemain de votre envoi, le cachet de la Poste faisant foi.

